

Délibération n°2017-038

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 5 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet :

Après s'être assuré du quorum, le Président de l'Université soumet l'approbation de la lettre de cadrage budgétaire 2018 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 27

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La lettre de cadrage budgétaire 2018 est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 06 octobre 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Eustase JANKY